

Sainte-Thérèse, le 13 juillet 2015

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant entreprise Recyclage Jorg.inc à
Nomingue (7610-15-01-01390-12)

Madame,

Suite à notre conversation de ce jour, vous trouverez en annexe le document
demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation émis le 19 mars 2013, 2 pages

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).
Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3 pages)

Sainte-Thérèse, le 19 mars 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Recyclage Jorg inc.
2136, chemin du Tour-du-Lac
Nominingue (Québec) J0W 1R0

N/Réf. : 7610-15-01-01390-12
401017095

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 25 juillet 2012, reçue le 1^{er} août 2012 et complétée le 27 février 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière, par chargement direct et à l'aide d'un procédé de concassage et tamisage, d'une superficie totale de 4,6 hectares, au taux annuel d'exploitation maximum de 70 000 tonnes de sable sur des profondeurs moyenne et maximale de 10,0 mètres et 19,0 mètres respectivement.

L'ensemble des activités prendra fin le 19 mars 2020.

Les travaux auront lieu jusqu'à la cote d'élévation de 273,0 mètres, soit à plus de 1,5 mètre au-dessus du niveau de la nappe phréatique, sans rabattement, sur les lots 49-P et 50-P, rang VI, cadastre du canton de Loranger, municipalité de Nominingue, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre ayant pour objet la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, datée du 25 juillet 2012, signée par Ghislain Jorg, 3 pages et documents annexés;

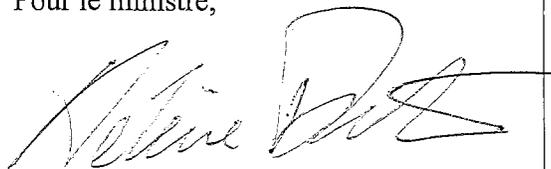
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la demande de certificat d'autorisation, datée du 15 octobre 2012, signée par ~~art. 23-24~~, 1 page et documents annexés;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant des informations complémentaires, datée du 1^{er} février 2013, signée par ~~art. 23-24~~, 4 pages et documents annexés;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant des informations complémentaires, datée du 21 février 2013, signée par ~~art. 23-24~~, 1 page et documents annexés;
- Plan de localisation de la sablière, daté du 1^{er} février 2013, signé par ~~art. 23-24~~, 1 plan;
- Formulaire intitulé «*Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière*», daté du 4 février 2013, signé par Ghislain Jorg et ~~art. 23-24~~, 19 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/EM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR

RECOMMANDÉ PAR